

Janvier 2024



Bulletin
municipal



**Roche
INFOS**

Mot du Maire



Rochoises et Rochois bonjour,

L'année 2023 se termine sur un rythme toujours aussi soutenu avec l'espoir de répondre à vos attentes et l'envie de respecter aux mieux nos engagements.

La page 2023 se tourne et nous sommes déjà en réflexion sur les grands projets pour l'année 2024 en priorisant les intérêts de notre commune.

Les idées ne manquent pas mais nous devons rester prudents sur nos engagements en tenant compte de nos ressources limitées.

Ces quelques jours de fêtes et de vacances pour certains vont nous permettre de lever le pied, de nous consacrer à nos familles et d'appréhender 2024 avec entrain et sérénité.

J'espère que vous passerez de bonnes fêtes de fin d'année et que vos voeux seront exaucés.

Esperons que l'enthousiasme et la détermination soient toujours de mise pour cette nouvelle année.

J'aurai, avec l'ensemble de l'équipe municipale, la joie et le plaisir de vous rencontrer lors de notre cérémonie des voeux prévue cette année le 6 janvier à 11h à la salle Lumière.

Je vous présente à vous et vos proches, famille et amis, mes plus sincères souhaits de bonne et heureuse année. Prenez soin de votre santé qui a une valeur inestimable.

Le Maire,
Jacques KRIEGER

Dates à retenir

- Samedi 6 janvier : **Voeux de la Municipalité**, à la salle Lumière à 11h
- Vendredi 12 janvier : **Ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- Samedi 13 janvier : **Permanence CCAS**, à l'annexe de la mairie de 9h30 à 11h30
- Lundi 29 janvier : **Permanence CCAS**, à l'annexe de la mairie de 9h30 à 11h30

Conseil municipal du 18 décembre

Rectification de la décision modificative numéro 1 sur le budget général

Au cours de sa séance du 15 mai, le Conseil municipal avait été amené à prendre une décision modificative sur le budget général afin de permettre la réalisation des écritures liées à une vente de terrains aux Carrés de l'Habitat. Une erreur de polarité s'étant toutefois glissée dans la délibération d'origine, l'assemblée communale procède à une rectification en délibérant à nouveau sur le sujet (validation unanime).

Décisions modificatives sur le budget général

Afin d'être en mesure de comptablement finaliser des démarches engagées sur l'exercice 2023 (achats de terrains, fonds de concours sur des travaux de voiries et installation d'un réseau de chaleur aux écoles), il conviendra de prévoir des crédits en restes à réaliser (dépenses et recettes engagées sur l'exercice 2023 qui feront l'objet d'un paiement ou d'un encaissement sur l'exercice 2024).

Pour que cette formalité puisse être effective, il est toutefois indispensable que ces crédits soient imputés, non seulement sur le bon chapitre budgétaire (comme cela est le cas durant les mandatements saisis au cours de l'exercice comptable), mais aussi sur le bon article, ce qui nécessite, à ce stade de l'année, plusieurs virements de crédits d'un compte à un autre, sans aucun impact sur les équilibres budgétaires existants. Ces décisions modificatives font l'objet d'un accord unanime de la part des membres du Conseil municipal.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Le Code général des collectivités territoriales permet aux assemblées communales d'autoriser leur maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice n-1, avant l'adoption du budget.

Cette mesure est unanimement validée par les membres du Conseil municipal pour 2024.

Réévaluation des frais de scolarité des enfants non rochois

Une loi prévoit que les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires accueillant des enfants de communes extérieures peuvent être réparties entre les communes concernées.

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts, le Conseil municipal décide unanimement de fixer de nouveaux montants de participation à facturer aux autres communes.

A la rentrée 2024, ils s'élèveront à :

- 430 € pour un élève de primaire (contre 440 € actuellement)
- 1 080 € pour un élève de maternelle (contre 890 € actuellement)

Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Commune de Roche-lez-Beaupré à Grand Besançon Métropole

Il est rappelé que dans le cadre du transfert, au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu que les communes versent des participations sous forme de fonds de concours.

Les opérations « Place du souvenir » et « RD 683 » ont été réalisées dans le cadre du programme 2023 et l'opération « Rue de la Distillerie » dans le cadre du programme 2019.

Dans la mesure où ces opérations sont terminées et soldées, le Conseil municipal formalise unanimement le fonds de concours correspondant (montant de 123 703.50 € HT) par le biais d'une convention, en demandant toutefois à Grand Besançon Métropole de finaliser les acquisitions de terrains et les travaux nécessaires au raccordement de la rue de la Distillerie à celle d'Arcier.

Aménagement d'une aire de repos le long de l'Eurovéloroute n° 6 : approbation du projet

Par délibération du 11 septembre, le Conseil municipal avait choisi de confier la maîtrise d'œuvre du projet à l'Office National des Forêts pour un montant de 15 670.44 € HT.

L'avant-projet détaillé des travaux, qui vient d'être remis à la Commune par le maître d'œuvre, fait mention d'un montant de travaux estimé à 141 572.00 € HT. Afin de l'engager et de pouvoir solliciter une aide auprès de l'Etat (délais incompressibles en fin d'année), l'assemblée communale valide les grandes lignes de celui-ci (13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention). D'autres aides sont envisageables et un plan de financement affiné sera soumis à l'approbation du Conseil municipal dès qu'il aura été établi.

Aménagement de l'espace public du secteur mairie-gare

La dernière esquisse (non définitive) réalisée par le Grand Besançon Métropole, assistant à maîtrise d'ouvrage du projet, fait état d'un coût de travaux estimé à 754 449.60 € HT pour la partie sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, hors construction d'une halle qui fera l'objet d'un chiffrage ultérieur.

Afin de pouvoir solliciter une aide auprès de l'Etat (délais incompressibles en fin d'année), le Conseil municipal valide les grandes lignes du projet. D'autres aides sont envisageables et un plan de financement affiné sera soumis à l'approbation de l'assemblée communale dès qu'il aura été établi.

Les travaux de la partie voirie, sous maîtrise d'ouvrage de GBM, sont estimés à 278 922.00 € HT pour la rue de la Gare et 224 433.60 € HT pour l'esplanade de la gare.

Définition et mise en œuvre des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables oblige chaque commune à définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur son territoire. Dans cette optique, le service « aide aux communes » du Grand Besançon proposera des cartographies à chacune de ses communes-membres au printemps 2024.

Nomination d'un coordonnateur et de l'équipe communale de l'enquête de recensement et détermination de la rémunération des agents recenseurs

Considérant que la collectivité doit organiser en 2024 les opérations de recensement, le Conseil municipal désigne un coordonnateur titulaire et un coordonnateur suppléant de l'équipe de recensement, et décide de recruter quatre agents recenseurs qui seront directement rémunérés par la Commune.

Rapport d'activité 2022 du Département Eau et Assainissement du Grand Besançon

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil municipal approuvent unanimement le rapport d'activité 2022 du Département Eau et Assainissement du Grand Besançon.

Transfert de la compétence "Construction en aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis"

Le Conseil municipal valide unanimement le transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis » de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole.



CCAS

276 colis ont été préparés cette année par une douzaine de personnes bénévoles. Les aînés destinataires de ces colis ont eu la joie de découvrir à l'intérieur une carte de Noël soigneusement préparée par les enfants du périscolaire.

Les colis ont été portés à domicile par les élus et bénévoles du CCAS.



Pour les 130 rochois qui avaient choisi le repas, celui-ci a eu lieu le 30 novembre à la salle Lumière, dans la joie et la bonne humeur. Une quinzaine de bénévoles ont oeuvré toute la journée pour que le repas soit une réussite. "Pari tenu" au dire d'un grand nombre de participants : excellent repas, musique variée et entraînante, et organisation réussie ! Le doyen, Maurice Petetin, et la doyenne, Yvonne Cramillet, ont été chaleureusement salués !

Nous espérons être encore plus nombreux l'année prochaine !



Permanence CCAS - premier semestre 2024 :

- samedi 13 janvier : 9h30 - 11h30
- lundi 29 janvier : 09h30 - 11h30
- jeudi 15 février : 14h - 16h
- lundi 26 février : 9h30 - 11h30
- samedi 16 mars : 9h30 - 11h30
- jeudi 28 mars : 14h - 16h

- lundi 15 avril : 9h30 - 11h30
- jeudi 25 avril : 14h - 16h
- lundi 13 mai : 9h30 - 11h30
- jeudi 30 mai : 14h - 16h
- jeudi 13 juin : 14h - 16h
- samedi 29 juin : 9h30 - 11h30

Permanence Intermed

Demandeurs d'emploi : Vous souhaitez être accompagné dans vos projets ?

Après un accueil/diagnostic de situation, nous pouvons vous proposer :

- Un recrutement, en fonction de vos besoins et profil.
- Des missions de travail correspondant à vos capacités et compétences auprès d'entreprises, collectivités, associations et particuliers.
- Un accompagnement personnalisé pour vous aider à résoudre certaines difficultés sociales et professionnelles, en lien avec nos nombreux partenaires et travailler avec vous à la définition et la mise en œuvre d'un projet vers l'emploi.

Collectivités, associations, entreprises : Un besoin de main d'œuvre ?

Nous vous proposons :

- Des réponses aux besoins de main d'œuvre : en remplacement de titulaires ou dans le cadre de surcroît de travail, de façon ponctuelle ou régulière
- Pour tous types de postes et/ou tâches (accueil, administratif, entretien extérieur, nettoyage, manutention, service ou aide en cuisine, bâtiment, ...)

Particuliers : Besoin d'aide à la maison ? Envie de temps libre ?

Faites-nous confiance :

- Pour la réalisation de services de confort au domicile : ménage, repassage, courses, jardinage ou une aide pour des petits bricolages, un déménagement...

Voici les horaires des permanences à la mairie de Roche-lez-Beaupré pour l'année 2024 :

- mercredi 7 février, de 10h à 12h
- mercredi 3 avril, de 10h à 12h
- mercredi 5 juin, de 10h à 12h
- mercredi 7 août, de 10h à 12h
- mercredi 2 octobre, de 10h à 12h
- mercredi 4 décembre, de 10h à 12h

Les personnes qui souhaitent être reçues
peuvent prendre rendez-vous par téléphone
au 03.81.81.54.79

INTERMED
EFFICACE & SOLIDAIRE

Comité des Fêtes

Pour la 2ème année consécutive, le Comité des Fêtes a organisé son **marché de Noël** à la salle Lumière.

22 stands proposaient une grande variété de produits artisanaux et de spécialités locales. Les visiteurs ont pu flâner dans les différentes allées et admirer le travail artisanal.

Le Comité vendait crêpes, chocolat chaud, vin chaud et diverses boissons dans la salle du bar.

Les recettes de location des tables aux exposants et les bénéfices des différentes ventes de boissons et restaurations ont été reversés en faveur du Téléthon. Le Comité a transmis **un don de 660 €**.



Prochainement en 2024 :

Assemblée générale du Comité le 11 février 2024 salle Jouffroy d'Abbas

Bien vivre ensemble et en sécurité



Tenir son chien en laisse !

Lors d'une promenade avec vos animaux à 4 pattes dans la commune ou sur la véloroute, merci de les tenir en laisse ! Vous pouvez faire face à d'autres animaux agressifs et déclencher un conflit animal incontrôlable ! Pensez également que des personnes (promeneurs, coureurs, enfants...) ont peur des chiens !

Si vous souhaitez lâcher votre compagnon, faites-le dans les endroits loin de la population, sans risque !

Respecter les stationnements interdits !

Pour rappel, le stationnement dans la rue des Ecoles (entre la rue d'Arcier et la rue de l'Eglise) a été supprimé. Encore régulièrement des voitures se stationnent sur la rue ou sur le trottoir et gênent considérablement la circulation des voitures et des piétons !

Le parking créé face à la salle Lumière ainsi que celui de la salle Lumière sont gratuits et ouverts à tous !

Merci de respecter ces nouvelles règles !



Se déplacer la nuit : voir et être vu !

L'hiver la nuit tombe tôt ! Parfois même à l'heure de la fin de l'école ! Nos enfants et adolescents rentrent souvent à pied dans la pénombre !

Il est important qu'ils voient où ils marchent grâce à l'éclairage public, mais également qu'ils soient vus ! N'hésitez pas à équiper vos enfants de bandes réfléchissantes, sur leur sac par exemple !



Calendrier ramassage des poubelles 1er semestre 2024

VOTRE JOUR DE COLLECTE :

Mardi



DÉCHETS RÉSIDUELS
SEMAINE **paire**



DÉCHETS RECYCLABLES
SEMAINE **impair**

→ Après un jour férié
la collecte se décale au lendemain



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 J	1 V	1 L	1 M	1 M	1 S
2 V	2 S	2 M	2 M	2 J	2 D
3 S	3 D	3 M	3 M	3 V	3 L
4 D	4 L	4 J	4 J	4 S	4 M
5 L	5 M	5 V	5 V	5 D	5 M
6 M	6 M	6 S	6 S	6 L	6 J
7 M	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V
8 J	8 V	8 L	8 L	8 M	8 S
9 V	9 S	9 M	9 M	9 J	9 D
10 S	10 D	10 M	10 M	10 V	10 L
11 D	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M
12 L	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M
13 M	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14 M	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V
15 J	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S
16 V	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D
17 S	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L
18 D	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M
19 L	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M
20 M	20 M	20 S	20 S	20 L	20 J
21 M	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V
22 J	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S
23 V	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D
24 S	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L
25 D	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M
26 L	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M
27 M	27 M	27 S	27 S	27 L	27 V
28 M	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V
29 J	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S
30 M	30 S	30 S	30 M	30 J	30 D
31 M	31 D	31 D	31 M	31 V	

Les jours de collecte restent inchangés sur votre commune jusqu'au 28/01/2024

Heure d'été

Etat Civil

Naissances



Noah HISLER né le 17 novembre 2023
David-Emmanuel CIURAR né le 23 novembre 2023
Evan BREDIN né le 1er décembre 2023

Toutes nos félicitations !

Décès

Odette SAUGET le 29 novembre 2023 à 91 ans
Yves MALFROY le 30 novembre à 74 ans

Nos pensées accompagnent leurs familles.



Etat-Civil de l'année 2023

- Naissances : 18 bébés
- Mariages : 11
- PACS : 5
- Décès : 24



Rappel

Le recensement de la population rochoise aura lieu en 2024, du 18 janvier au 17 février !

Christiane DUDOUIT, Denise GRUT, Sophie MAZOYER et Patricia REGNIER seront chargés de cette mission, merci de leur réserver un bon accueil !

Elite Karaté Rochois

Béthoncourt - 17 décembre 2023
Première compétition officielle de la saison

Coupe et championnat du doubs

Coupe du Doubs katas

- AL NALBOULSI Elyssar - pupille : 2ème
- OLIVIER Noah - pupille : 2ème
- FARINHA DIAS Dany - benjamin : 3ème

Coupe du Doubs combats

- OLIVIER Noah - pupille : 3ème

Championnat du Doubs kata

- OUCHACHE Ali - minime : 2ème
- OUCHACHE Ali - cadet surclassé : 2ème

Championnat du Doubs combats

- OUCHACHE Ali - minime : 3ème



Les différents clubs de notre entraîneur Didier HAAS étaient représentés et podiums pour tous avec une ambiance et une solidarité qui reflètent bien notre très belle entente sportive.

Evan CHAMEROY n'étant pas compétiteur cette année a participé en tant que coach assistant.

Tous se sont qualifiés pour la coupe et le championnat de Bourgogne-Franche-Comté !

Félicitations à tous !



La Bibliothèque



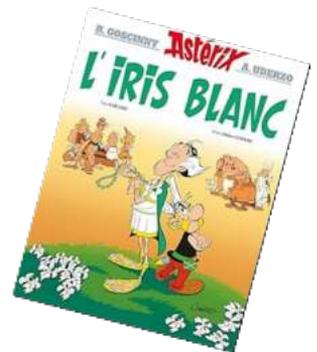
Les bénévoles vous souhaitent une excellente année 2024 !

Exposition : le Club Beauinois « l'œil de Lynx » présente sa nouvelle collection de photographies sur le thème des oiseaux jusqu'au 17 février 2024



Derniers achats :

- APPANAH Natacha : La mémoire délavée
- CHAMI Yasmine : Casablanca Circus
- DELECROIX Vincent : Naufrage
- ELKAIM Olivia : La fille de Tunis
- FIVES Carole : Le jour et l'heure
- FOLLETT Ken : Les armes de la lumière (tome 8 des Piliers de la terre).
- FRECHE Emilie : Les amants du Lutetia
- GOSCINNY : l'Iris blanc (Asterix)
- GRANN David : Les naufragés du Wager
- GRIMALDI Virginie : Une belle vie
- MUSSO Valentin : Dans mon obscurité
- SAPIN-DEFOUR Cédric : Son odeur après la pluie
- SCHEEPS Emile : Les griffes du silence
- SINNO Neige : Triste tigre
- THEVENY Sébastien : Le fils perdu
- VARGAS Fred : Sur la dalle



Retrouvez la liste complète sur notre blog !

Club lecture : jeudi 25 janvier 2024 de 17h à 18h30

Accueil classes de primaire : jeudi 11 janvier 2024

Accueil classes de maternelle : mardi 9 janvier 2024 (moyenne et grande section) et 23 janvier 2024 (4 classes)

Lecture de contes aux enfants : mercredi 10 et 24 janvier 2024

bibliothèqueroche.overblog.com

Les Nounous Rochoises

L'association des Nounous a fêté Noël le jeudi 15 décembre.

Le Père Noël est venu avec sa hotte bien remplie pour gâter petits et grands.

Tout le petit monde était ravi de son petit paquet.

Séances photos et goûter pour terminer cette belle matinée.

L'association des Nounous vous souhaite une belle année !



Comité de Jumelage

Repas dansant

**Samedi 27 janvier
à partir de 19h30
Salle Lumière**



Inscription sur coupon ci-joint

Réservations jusqu'au 15/01/2024, dans la limite des places disponibles

Contact : 06.89.31.28.39 ou 06.88.67.26.68



Loisirs Club Rochois

Animation inhabituelle devant la mairie : c'est le rassemblement des adhérents du Loisirs Club Rochois et leurs invités pour se rendre, en autobus, à la sortie « tête de veau ».

Chacun est impatient d'aller déguster ce plat emblématique.

Cette journée va se dérouler à Chaufontaine au restaurant « La vieille auberge ».

Cet établissement a été retenu après qu'une délégation du conseil d'administration et d'adhérents ait procédé à un repérage avec dégustation. C'est la première fois que le CA pratiquait ainsi avant d'organiser une sortie car il voulait être certain de la qualité proposée.

Installation à table et le repas débute avec l'apéritif et ses amuse-bouche, suivi de LA tête de veau présentée comme on l'aime, avec sauce et légumes. Fromage et dessert suivront.

Plat de substitution, les suprêmes de pintade ont également été appréciés.

Le repas s'est déroulé avec ambiance et bonne humeur.

Puis est arrivée l'heure de se séparer et de prendre la route du retour pour Roche.



A vos fourneaux !

La galette Comtoise

Etape 1

Faire une pâte à choux :

- 1/2 litre de lait
- 28 gros morceaux de sucre
- 120g de beurre
- 300g de farine
- 6 oeufs

Faire chauffer le lait, le sucre et le beurre et porter le tout à ébullition.

Hors du feu, ajouter, d'un seul coup, la farine et remuer à la fourchette.

Enfin ajouter les oeufs un à un.

Etape 2

Faire une crème patissière :

- 1/2 litre de lait
- 100g de sucre
- 5 jaune d'oeuf
- 60 g de maïzena
- extrait de vanille ou fleur d'oranger

Porter le lait à ébullition dans un casserole.

Mélanger les jaunes d'oeufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

Ajouter la maïzena progressivement au mélange oeufs/sucre.

Ajouter le mélange au lait sur le feu et remuer énergiquement jusqu'à épaississement de la crème.

Etape 3

Hors du feu, mélanger la pâte à choux et la crème patissière et mettre le tout dans un moule type tôle à tarte, au four à 190 ° pendant environ 40 minutes.

Vous pouvez, avant cuisson, dessiner des parts à l'aide d'une fourchette !



Bonne dégustation !!

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER

Conception et rédaction : Nadine COILLOT, Jacqueline COUTIN,
Philippe COUTIN, Martine HATT, Martine KABANTCHENKO, Pauline PELLEGRINI

Impression ESTIMPRIM - Besançon

mairie@roche-lez-beaupre.fr
www.roche-lez-beaupre.fr